

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU

Séance du 18 mars 2009

L'an deux mille neuf, le dix huit mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville de Mondelange s'est réuni en séance ordinaire salle Europe sous la Présidence de Monsieur SCHMITT Gilbert, Maire, suivant convocation faite le 12 mars 2009.

Monsieur le Maire procède à l'appel :

Membres présents :

Messieurs SCHMITT – TRIVELLATO - ZORATTI – FELLAG – GUERHARD - MARTINEL –
MOLINET - DEDENON – LAMARLE – SARI - RIECKENBERG - SADOCCO – FRITZ
Mesdames TOFFOLINI – BIORDI – LAMARLE - PELLEZ – LAGANA – WAGNER - DJAMAA –
ROEHRIG - DA COSTA - FROHBERG – BECK - LEMOINE – MALONI
Mademoiselle NICOLAI

Membres absents excusés:

Monsieur GROSJEAN
Madame SOLVER

Membres ayant donné procuration:

Monsieur GROSJEAN à Monsieur SADOCCO

Arrivée de Madame SOLVER à 19 H 10 pendant la lecture des décisions.

ORDRE DU JOUR

(avec présentation des points)

Désignation du Secrétaire de Séance

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 16 février 2009

Décisions de Monsieur le Maire :

N° 06/09 : décide de fixer la participation journalière pour les centres aérés adolescents des jeunes à partir de 11 ans organisés par le service Animation Jeunesse à partir de février 2009 comme suit :

Participation famille selon quotient familial	Centre aéré ado- 1 journée (avec repas)	Centre aéré ado 1 matin	Centre aéré ado – 1 après-midi
Tranche 3 + 954 €	11,00 €	3,00 €	3,00 €

Pour les familles ayant un quotient familial compris entre 0 et 573 € (tranche 1) : abattement de 20 % sur le restant dû par la famille.

Pour les familles ayant un quotient familial compris entre 573 et 954 € (tranche 2) : abattement de 10 % sur le restant dû par la famille.

N° 07/09 : décide de verser à Maître Bertrand MERTZ ses honoraires d'un montant de 1.794,00 euros pour l'affaire SCI Camille PISSARO.

N° 08/09 : décide de confier à CENTAURE SYSTEMS – à NOEUX LES MINES (62) la fourniture et la pose d'un panneau d'information électronique d'un montant total HT de 11.955 € .

N° 09/09 : décide de signer la convention avec l'Association Musicale « Le Réveil » de SEREMANGE pour une prestation aux manifestations suivantes : 26 avril 2009 – 8 mai 2009 – 18 juin 2009 – 14 juillet 2009 – 11 novembre 2009 – 5 décembre 2009.

L'Harmonie sera composée de 12 à 23 personnes par manifestation.

Le montant alloué par prestation est de 30 € par musicien.

N° 10/09 : décide de confier à ASSERPRO à ROMBAS l'entretien d'une partie des espaces verts 2009 pour un montant total de 8.676,99 € HT.

Finances – Administration générale

Point n° 1. - COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Examen et approbation du Compte Administratif 2008 dont un projet est joint à la convocation.

Point n° 2. - COMPTE ADMINISTRATIF 2008 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Examen et approbation du Compte Administratif 2008 dont un projet est joint à la convocation.

Point n° 3. - COMPTE ADMINISTRATIF 2008 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU STADE

Examen et approbation du Compte Administratif 2008 dont un projet est joint à la convocation.

RESULTATS C.A. 2008 – VILLE - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DU STADE

<i>En Euros</i>	<i>Budget Ville</i>	<i>Budget Assainissement</i>	<i>Budget Lotissement</i>
Fonctionnement			
Recettes	4 790 717,00	84 676,33	571 947,31
Dépenses	3 856 420,06	75 825,20	542 879,09
Résultat	934 296,94	8 851,13	29 068,22
Investissement			
Recettes	1 670 192,88	274 373,66	326 521,97
Dépenses	1 831 095,95	186 525,65	326 521,97
Résultat	- 160 903,07	87 848,01	0,00
Résultat Budget total	773 393,87	96 699,14	29 068,22
Restes à réaliser			
Recettes	162 000,00	0,00	
Dépenses	525 000,00	35 600,00	
Résultat	- 363 000,00	- 35 600,00	
RESULTAT FINAL	410 393,87	61 099,14	29 068,22

Point n° 4. - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le débat portera sur les orientations générales du budget primitif 2009.

Sont joints à la convocation :

↳ *la situation de la dette au 31.12.2008*

↳ *un état des bases notifiées 2009 et taux des 4 taxes 2008*

↳ *un état de la Dotation Globale de Fonctionnement 2009*

↳ *un état prévisionnel du programme pluriannuel d'investissement*

Compte tenu de la baisse des recettes de fonctionnement liée notamment aux droits de mutation (- 12,59 % en 2008, prévision de - 25,00 % en 2009) aux dotations de l'Etat (- 2,52 % en 2008, prévision de - 1 % en 2009) et de la volonté de développer l'aide à destination des habitants (+ 35.000 euros de subvention au Centre Communal d'Action Sociale, hausse de 20 % des chèques sports et culture, hausse de 50 % de l'aide apportée aux actions extra-scolaires des écoles maternelles et primaires, triplement de l'aide aux sorties pédagogiques des écoles maternelles et primaires, maintien de l'effort financier envers les associations mondélangeoises au niveau de 2008 soit + 26 % par rapport à 2007), il sera proposé de procéder à une hausse de 2,50 % du taux des 4 taxes locales en 2009.

Cela permettra également de réaliser un programme de travaux qui sera en 2009 70 % supérieur à celui de 2008.

Point n° 5. - CREATION D'UN BUDGET ANNEXE POUR LA REALISATION ET LA GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir décider de la création d'un budget annexe pour la réalisation et la gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage dans le but d'individualiser l'ensemble des dépenses et des recettes au sein d'un seul et unique document budgétaire.

Point n° 6. - VERSEMENT ANTICIPE DU FONDS DE COMPENSATION DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

Le Conseil Municipal est appelé à solliciter le nouveau dispositif visant à réduire le délai d'attribution du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) au titre des dépenses réalisées en 2008. Cette décision permettra d'obtenir 150.000 € de remboursement de TVA en 2009 au lieu de 2010.

Point n° 7. - REMBOURSEMENTS DE SINISTRES

Il s'agit d'accepter le remboursement :

- d'une somme de 1.130,96 euros en règlement d'un sinistre survenu le 16 septembre 2008 (effraction à l'école maternelle les Eglantines)
- d'une somme de 422,34 euros en règlement d'un sinistre survenu le 19 septembre 2008 (effraction salle Jeanne d'Arc)

Scolaire

Point n° 1. - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ECOLE MATERNELLE LES EGLANTINES

Il y a lieu d'accepter le versement d'une subvention exceptionnelle de 200 euros à l'école maternelle Les Eglantines pour la réalisation d'un char pour le défilé du Carnaval d'Hagondange.

Point n° 8. - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le Conseil Municipal est invité à accepter le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 497,- euros pour la prise en charge des frais de transports de deux élèves mondangeois scolarisés à Hagondange pour l'année scolaire 2008-2009.

Affaires Foncières - Urbanisme

Point n° 9. - DETERMINATION DU NOUVEAU LINEAIRE DES VOIRIES COMMUNALES

En raison de la création en 2008 de la rue François Mitterrand (355 ml) située dans le lotissement du Stade, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir définir le nouveau linéaire des voiries communales à déclarer auprès des services de l'Etat comme élément de calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement communale.

AUTRES COMMUNICATIONS

Les dossiers présentés au Conseil Municipal pourront être consultés au Secrétariat du Maire.

DELIBERATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité, Madame DA COSTA comme secrétaire de séance. Elle sera assistée de Monsieur HEIP, Directeur Général des Services.

Approbation du compte rendu du 16 février 2009 : A l'unanimité

Monsieur le Maire donne lecture des décisions puis il passe à l'ordre du jour.

Arrivée de Madame SOLVER à 19 H 10 pendant la lecture des décisions.

Point n° 1

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Monsieur SCHMITT Gilbert, quitte la salle. Monsieur FELLAG donne lecture des réalisations au niveau de chaque chapitre du compte administratif de l'exercice 2008.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 21 voix Pour et 7 Contre (Messieurs SADOCCO – GROSJEAN – FRITZ et Mesdames FROHBERG - BECK – LEMOINE – MALONI)

ARRETE le compte administratif 2008, comme suit :

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire totale.	A	2 895 500,00	4 782 860,00	7 678 360,00
	Titres de recettes émis*.	B	1 639 159,86	4 290 717,00	5 929 876,86
	Restes à réaliser.	C	162 000,00		162 000,00
	Autorisations budgétaires totales. ...	D	2 895 500,00	4 782 860,00	7 678 360,00
	Engagements.	E			
DEPENSES	Mandats émis*.	F	1 831 095,95	3 856 420,06	5 687 516,01
	Dépenses engagées non mandatées. .	G	525 000,00		525 000,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	(B-F) Excédent.			434 296,94	242 360,85
	(F-B) Déficit.		191 936,09		
	Reste à réaliser				
	(C-G) Excédent.				
	(G-C) Déficit.		363 000,00		363 000,00
RESULTAT REPORTE	Excédent.		31 033,02	500 000,00	531 033,02
	Déficit.				
RESULTAT CUMULE	Résultat cumulé (résultat de l'exercice + reporté)				
	Excédent.			934 296,94	410 393,87
	Déficit.		523 903,07		

Point n°2

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2008 - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur SCHMITT Gilbert, quitte la salle. Monsieur FELLAG donne lecture des réalisations au niveau de chaque chapitre du compte administratif de l'exercice 2008.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 21 voix Pour et 7 Contre (Messieurs SADOCCO - GROSJEAN - FRITZ et Mesdames FROHBERG - BECK - LEMOINE - MALONI)

ARRETE le compte administratif 2008 du budget annexe de l'assainissement comme suit :

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire totale.	A	440 065,00	91 660,00	531 025,00
	Titres de recettes émis*.....	B	123 767,88	55 768,87	179 536,75
	Restes à réaliser.	C			
	Autorisations budgétaires totales.	D	440 065,00	91 660,00	531 025,00
	Engagements.	E			
DEPENSES	Mandats émis*.....	F	186 525,65	75 825,20	262 350,85
	Dépenses engagées non mandatées. ...	G	35 600,00		35 600,00
	Solde d'exécution				
RESULTAT DE L'EXERCICE	(B-F) Excédent.				
	(F-B) Déficit.		62 757,77	20 056,33	82 814,10
	Reste à réaliser				
	(C-G) Excédent.				
	(G-C) Déficit.		35 600,00		35 600,00
RESULTAT REPORTE	Excédent.		150 605,78	28 907,46	179 513,24
	Déficit.				
RESULTAT CUMULE	Résultat cumulé (résultat de l'exercice + reporté)				
	Excédent.		52 248,01	8 851,13	61 099,14
	Déficit.				

Point n° 3

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2008 - BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT

Monsieur SCHMITT Gilbert, Maire, quitte la salle. Monsieur FELLAG donne lecture des réalisations au niveau de chaque chapitre du compte administratif du budget annexe du lotissement de l'exercice 2008.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 21 voix Pour et 7 Contre (Messieurs SADOCCO – GROSJEAN – FRITZ et Mesdames FROBERG - BECK – LEMOINE – MALONI)

ARRETE le compte administratif 2008, comme suit :

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire totale.	A	747 316,85	992 755,02	1 740 071,87
	Titres de recettes émis*.	B	326 521,97	571 946,29	898 468,26
	Restes à réaliser.	C			
	Autorisations budgétaires totales. ...	D			
	Engagements.	E			
DEPENSES	Mandats émis*.	F	216 357,12	542 879,09	759 236,21
	Dépenses engagées non mandatées. .	G			
	Solde d'exécution				
RESULTAT DE L'EXERCICE	(B-F) Excédent.		110 164,85	29 067,20	139 232,05
	(F-B) Déficit.				
	Reste à réaliser				
	(C-G) Excédent.		0,00		
	(G-C) Déficit.				
RESULTAT REPORTE	Excédent.			1,02	
	Déficit.		110 164,85		110 163,83
RESULTAT CUMULE	Résultat cumulé (résultat de l'exercice + reporté)				
	Excédent.		0,00	29 068,22	29 068,22
	Déficit.				

Point n° 4

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur FELLAG rappelle les règles concernant le débat d'orientation budgétaire et précise que les conseillers ont reçu avec la convocation à la présente séance les documents suivants :

- ↳ *la situation de la dette au 31.12.2008*
- ↳ *les bases des 4 taxes 2009 avec les taux 2008*
- ↳ *la D.G.F. 2009*
- ↳ *un état prévisionnel du programme pluriannuel d'investissement*

Le Compte Administratif venant d'être voté au point précédent laisse apparaître un résultat final excédentaire de 410 393,87 euros sur le budget principal qui tient compte des opérations d'ordre et des restes à réaliser et de 61 099,14 euros sur le budget assainissement ainsi qu'un excédent au budget du lotissement du Stade d'un montant de 29 068,22 euros.

Du point de vue des recettes :

Il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter les quatre taxes locales de 2,50 % en 2009 devant l'érosion des recettes de fonctionnement depuis 2006 (exemple : 2,52 % de baisse des dotations de l'Etat en 2008, 12,59 % de baisse des droits de mutation en 2008). Il précise que le prélèvement prévu par la loi SRU pour le manque de logements sociaux est déduit sur la fiscalité locale. Pour 2009, la Commune est exonérée de payer l'amende pour insuffisance de logements sociaux à hauteur de 40 977,42 euros.

En effet, une subvention d'équipement versée en 2007 a permis de réaliser un certain nombre de logements et l'amende de 2009 ne sera donc pas due exceptionnellement.

Il est précisé également que la Commune sollicitera le nouveau dispositif de versement anticipé du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée puisque la Commune augmentera de plus de 70 % ses dépenses d'Investissement en 2009 par rapport à 2008 (hors remboursement dette).

Du point de vue des dépenses :

Monsieur FELLAG et Monsieur TRIVELLATO rappellent divers éléments financiers et la liste des principaux travaux et principales acquisitions à réaliser en 2009 :

- Enfouissement de réseaux lotissement les 5 Saules (785.000 €)
- Sécurisation de chaussée rue de Boussange, rue de Bousse et rue des Saules (ralentisseurs ainsi que dispositif de chicanes) (200.000 €)
- Création de trottoirs rue de Bousse et rue de la Centrale (80.000 €)
- Création d'un parking rue du Milieu (50.000 €)
- Doublement de la bretelle d'autoroute, réfection boucle de la Sente et création d'une voirie d'accès à la zone de la Sente par la rue de Metz (800.000 €)
- Fermeture du parking du Stade Tirelli (11.000 €)
- Achat d'une tribune (6.000 €)
- Achat de mobilier (20.000 €)
- Achat de matériels informatiques (25.000 €)
- Panneau électronique d'information (15.000 €)
- Solde création aire d'accueil des gens du voyage (450.000 €)
- Démolition divers bâtiments (200.000 €)
- Rénovation de la façade de la Mairie (50.000 €)
- Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'îlot de l'Eglise, de la rue Saint Jean, de la rue de l'Eglise et de la rue du Camp (50.000 €)
- Achat de terrains (270.000 €)
- Etude Centre Socio Culturel (30 000 €)

Monsieur SADOCCO intervient pour souligner que la Commune ne doit pas être la seule à soutenir la lutte contre la crise et que l'augmentation des impôts n'est peut être pas une bonne solution.

Il ajoute qu'en ce qui concerne l'amélioration de la qualité de vie des mondellois, elle n'est pas présente dans le programme exposé.

Monsieur le Maire répond que quoi que la municipalité fasse, rien n'est proposé par les représentants du groupe d'opposition dans le cadre des différentes commissions.

Madame PELLENZ ajoute que le cadre de vie se mesure sur les services offerts aux habitants et les investissements concourent aussi à l'amélioration de ce cadre de vie comme l'entretien des réseaux ou le projet de création d'un centre socioculturel. L'emprunt sera aussi un levier parallèlement à la hausse des taxes communales.

Monsieur RIECKENBERG précise que l'assainissement de la dette depuis 2001 permettra aussi de réaliser des investissements nouveaux.

Monsieur SCHMITT rappelle aussi les soixante emplois qui sont à la clé sur le projet CORA.

Madame PELLENZ constate également que malgré la hausse des taux à intervenir, la commune applique des taux bien inférieurs à ceux pratiqués par la plupart des communes et que ce qui a guidé les élus c'est l'analyse des chiffres des budgets sur plusieurs années.

Monsieur TRIVELLATO intervient en précisant qu'on ne peut pas laisser dire que tous les travaux qui ont été réalisés dans les quartiers n'ont pas apporté un mieux-être aux habitants.

Monsieur FELLAG termine en rappelant que l'équipe municipale s'est engagée sur un programme d'investissement lors de la campagne électorale et qu'elle respectera ses engagements.

Point n° 5

OBJET : CREATION D'UN BUDGET ANNEXE POUR L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

-Vu le schéma départemental pour l'Accueil des Gens du Voyage,

-Vu l'obligation pour la Commune de Mondello de réaliser une aire d'accueil des gens du voyage de 15 places minimum,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 21 voix Pour et 7 Contre (Messieurs SADOCCO – GROSJEAN – FRITZ et Mesdames FROBERG - BECK – LEMOINE – MALONI)

DECIDE de créer un budget annexe de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage en vue d'individualiser l'ensemble des dépenses et des recettes au sein d'un seul et unique document budgétaire.

PRECISE que les travaux ont débuté dès 2007 par les premières études et achats de terrains. Les travaux seront donc financés entièrement par la Ville puis rétrocédés au budget annexe nouvellement créé par voie de cession onéreuse.

Point n° 6

OBJET : APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 1^{er} DE LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2009, CODIFIEES A L'ARTICLE L. 1615-6 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, POUR LE VERSEMENT ANTICIPE DES ATTRIBUTIONS DU FONDS DE COMPENSATION POUR LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE AU TITRE DES DEPENSES REALISEES EN 2008

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1615-6,

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) inscrit à l'article L 1615-6 du code général des collectivités territoriales permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1^{er} trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

PREND ACTE que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 1 734 067 euros ;

DECIDE d'inscrire au budget de la commune 2 691 446,93 euros de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 55,21 % par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat ;

AUTORISE Monsieur le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA.

Point n° 7

OBJET : REMBOURSEMENTS DE SINISTRES

Monsieur TRIVELLATO demande au Conseil Municipal d'accepter le montant de l'indemnisation proposée de :

- 1.130,96 euros en règlement d'un sinistre survenu le 16 septembre 2008 (effraction à l'école maternelle des Eglantines)

- 422,34 euros en règlement d'un sinistre survenu le 19 septembre 2008 (effraction à la salle Jeanne d'Arc)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ACCEPTE le montant de l'indemnisation proposée par RABNER ASSURANCES.

Point n° 8

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ECOLE LES EGLANTINES

Madame BIORDI demande au Conseil Municipal de bien vouloir accepter le versement d'une subvention exceptionnelle de 200 euros à l'école maternelle Les Eglantines pour la réalisation d'un char pour le défilé du Carnaval d'Hagondange.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ACCEPTE le versement de cette subvention.

Point n° 9

OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Vu la proposition de la Commission Scolaire,

Madame BIORDI demande au Conseil Municipal de bien vouloir accepter le versement d'une subvention exceptionnelle de 497 euros à une famille mondelangeoise pour la prise en charge au titre de l'année scolaire 2008-2009 des frais de transports de deux enfants scolarisés à Hagondange dont un est scolarisé en CLIS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ACCEPTE le versement de cette subvention.

Point n° 10

OBJET : DETERMINATION DU NOUVEAU LINEAIRE DES VOIRIES COMMUNALES

Vu la création en 2008 de la rue François Mitterrand (355 ml) située dans le lotissement du Stade,

Monsieur le Maire informe qu'il convient de définir le nouveau linéaire de voiries communales à déclarer auprès des services de l'Etat comme élément de calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement Communale.

Monsieur le Maire propose de retenir les nouveaux linéaires comme suit :

- | | | |
|---|---|-----------------------------|
| 1 | <i>Longueur des voiries avant intégration de la rue François Mitterrand</i> | <i>23.702 mètres</i> |
| 2 | <i>Longueur de la rue François Mitterrand</i> | <i>355 mètres</i> |
| 3 | <i>Longueur des voiries après intégration de la rue François Mitterrand</i> | <i>24.057 mètres</i> |

Après en avoir délibéré, ***à l'unanimité,***

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** de fixer le linéaire des voiries communales à 24.057 mètres et **DEMANDE** la prise en compte de ce linéaire pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 40.